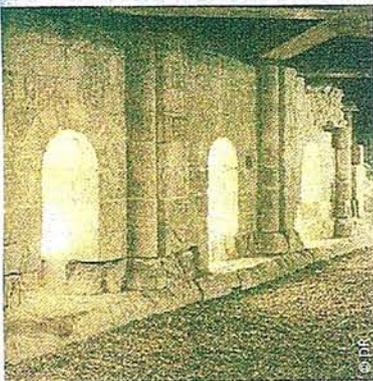


Une yéshiva du XII^e siècle au centre d'une polémique

L'école rabbinique du Moyen Âge de Rouen est, à ce jour, la seule à avoir été découverte. Faute d'entretien, elle risque de disparaître. Un comité de parrainage s'oppose aux représentants du ministère de la Justice, propriétaire des lieux, situés sous le palais de justice.



Vestiges de la façade nord.

Pierre Albertini, député-maire de Rouen, et François Zimeray, président de la communauté d'agglomération, ont réuni un comité de parrainage afin de soutenir l'ouverture au public de ce vestige exceptionnel de la vie juive du Moyen Âge. « Ce lieu est en danger parce qu'il est très mal conservé », s'indigne François Zimeray. Le professeur Norman Golb de l'Université de Chicago, qui a identifié le monument lors des fouilles archéologiques, recense quatre-vingt-cinq lieux attestant de la présence des Juifs dans la région normande depuis l'époque gallo-romaine. Rouen en constitue le centre : le pouvoir carolingien y instaura un royaume juif, à l'exemple de celui de Narbonne.

Les plus grands exégètes

Au XII^e siècle, les Carolingiens encouragent également la création de lieux d'enseignement afin de soustraire les Juifs à l'influence orientale. C'est ainsi qu'est construite l'école rabbinique. La « Maison sublime¹ » rayonnera du XII^e au XIV^e siècle dans toute l'Europe du Nord. Le style roman de l'édifice et sa hauteur (trois ou quatre étages) témoignent de la richesse de cette communauté, estimée entre cinq à six mille habitants, soit 15 à 20 % de la population rouennaise de l'époque. L'école accueille une cinquantaine d'étudiants venus de toute la région. En 1150, Rashbam, le petit-fils de Rachi, en prend la direction et attire les plus grands exégètes. L'Andalou Abraham Ibn Ezra s'installe dans la ville et rédige dans cette institution une part majeure de son œuvre.

L'expulsion des Juifs de France par Philippe le Bel en 1306 met un terme aux activités de l'école rabbinique. Elle est rasée deux siècles plus tard pour y construire l'actuel palais de justice. Aujourd'hui ne subsiste que la salle basse qui servait de salle de lecture, où étaient entreposés près de trois cents manuscrits.

Depuis sa découverte en 1976, le site n'est pas ouvert au public de manière continue.

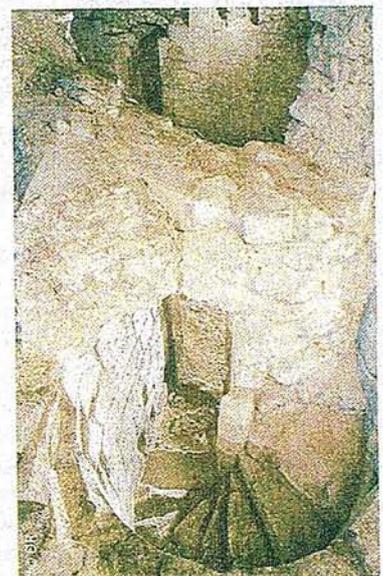
François Zimeray poursuit un triple objectif : sauvegarder le lieu, l'ouvrir aux visiteurs et organiser une exposition permanente sur le judaïsme médiéval. Mais pour le conseiller Bloch, magistrat, rien de cela n'est possible. « Chaque jour, mille cinq cents personnes, parmi lesquelles des détenus, viennent au palais de justice. Nous n'avons ni les moyens matériels ni le personnel pour accueillir le public en permanence », justifie-t-il. Quant à ouvrir un musée, « c'est impossible, la salle est trop petite ». « Pour le ministère, ce n'est qu'anecdotique, un souci matériel de plus », rétorque François Zimeray.

De récentes infiltrations d'eau ont lancé le débat sur l'état de conservation du monument, aggravant la polémique. « Il est dans l'humidité depuis neuf cents ans. Si on l'asséchait totalement, la pierre s'effondrerait », rapporte le conseiller Bloch de ses contacts avec les Monuments historiques. *Mais on ne pourra rien faire avant 2010.* » À cette date, une partie du palais de justice devrait être déménagée. Il sera alors possible de négocier une convention tripartite entre le ministère de la Justice, la ville et la communauté d'agglomération. En attendant, il suggère de réaliser une visite virtuelle en DVD.

Les défenseurs du site ne l'entendent pas ainsi. Ils comptent élargir le comité de parrainage à des personnalités internationales et demander l'inscription de la yéshiva au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Aude Lecat

1. À lire : *La Maison sublime*, Jacques-Sylvain Klein, Point de Vues.



L'escalier intérieur de l'école.